

Disparition du CMPP !

Quelles réponses à la difficulté et à la souffrance scolaires ?

Qu'est ce que le CMPP ?

Le Centre Médico-Psycho-Pédagogique de la Vienne, partenaire historique de l'éducation nationale, a **une mission de service public**.

C'est un lieu d'écoute, de prévention et de soins qui s'adresse à des **enfants et adolescents** qui éprouvent des difficultés dans leur développement personnel, psychologique, dans le cadre scolaire, dans leurs apprentissages, dans leurs relations familiales ou sociales.

Les familles peuvent consulter le centre de leur propre initiative, ou sur conseils de différents professionnels, en particulier ceux de **l'éducation nationale**.

Le CMPP relève du secteur médico-social et est composé d'une **équipe pluridisciplinaire** (médecins psychiatres, psychologues, psychomotricien.ne.s, orthophonistes, assistante sociale, psychopédagogues enseignant.e.s spécialisé.e.s) sous la responsabilité d'un médecin.

Un **projet thérapeutique global et individualisé** est proposé à l'enfant et à sa famille pour apporter des réponses thérapeutiques et rééducatives personnalisées.

Les parents sont pleinement associés à ce projet. En 2019, environ 500 enfants étaient suivis au CMPP de Migné-Auxances et sur les différentes antennes.

Une transformation radicale ! :

En novembre 2019, l'Agence Régionale de Santé (ARS) a présenté le « cahier des charges régional » imposant un **repositionnement du CMPP** et une évolution de ses pratiques vers « un fonctionnement en **plateforme ressource** médico-sociale pour la prise en charge des enfants avec des troubles neurodéveloppementaux », cela dans un **délai de 9 mois**.

Cette injonction impose les « bonnes pratiques » uniquement issues des neurosciences.

Difficultés et souffrances scolaires nécessitent pourtant une analyse plurielle dans laquelle **l'approche psychodynamique trouve toute sa place**.

Effectuer des bilans, poser des diagnostics neuro-développementaux, coordonner, préconiser des recommandations éducatives : telles sont les nouvelles missions affectées au CMPP. **C'est donc la disparition du SOIN !***

Quel suivi pour les enfants n'entrant pas dans le champ du handicap et jusque là suivis par le CMPP ?

Dans ce cahier des charges, nous lisons p.11 : « *Pour les enfants présentant des troubles plus légers ne donnant pas lieu à une compensation individuelle des conséquences d'un handicap, le renforcement actuel des Réseau d'Aides Spécialisées aux élèves en difficulté (RASED) par l'Education Nationale permettra de prendre davantage en charge ces enfants actuellement accompagnés par les CMPP.* »

Les RASED auraient donc vocation à apporter du Soins ? Ce n'est pas leur mission.

Les RASED seraient dotés de plus de moyens ? alors que le maillage territorial est actuellement incomplet, nous ne pouvons qu'être sceptiques.

Dans un contexte de déstructuration des établissements médico-sociaux, le CMPP est lui aussi réquisitionné au nom de l'école inclusive, perdant ainsi sa mission première : accompagner les enfants/élèves en souffrance psychique.



LE SOIN EN VOIE D'EXTINCTION AU CMPP

L'ARS Nouvelle-Aquitaine exige sous 9 mois de nous transformer en une plateforme diagnostic Troubles Neuro-Développementaux.

Non à la disparition des CMPP.

Nous voulons rester un centre de soins prenant en compte la complexité de la clinique et ouvert à tous.

Non à l'intégrisme de la Haute Autorité de Santé : Nous sommes pour un pluralisme des approches : la psychodynamique et les neurosciences sont deux approches complémentaires au regard du développement de l'enfant.

Non à la discrimination : Seules les personnes ayant une reconnaissance de handicap bénéficieront de cette plateforme et elles n'auront plus accès à une prise en charge thérapeutique globale, directe et diversifiée.

Nous ne voulons pas d'une santé à deux vitesses : accès aux soins pour tous.

Non à la déshumanisation de la personne : La souffrance psychique de ceux qui refusent ou n'entrent pas dans le champ du handicap ne peut pas être niée.

Nous ne voulons pas réduire l'enfant et sa famille à un trouble isolé à rééduquer.

Vous pouvez signer la pétition sur internet grâce à ce lien: · *Agnès Buzyn: Manifeste pour la préservation des CMPP et la liberté d'exercice de ses acteurs.* · *Change.org* - ou directement sur <http://chng.it/jMTKnsYHD7>

Vous pouvez envoyer un courrier exprimant votre désaccord auprès de l'ARS Nouvelle-Aquitaine.